

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Soutien à l'association addiction Méditerranée, dans le cadre de l'accompagnement éducatif pour l'insertion sociale, culturelle et professionnelle.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant de 28 074 € à l'association addiction Méditerranée dans le cadre de l'action d'accompagnement éducatif pour l'insertion sociale, culturelle et professionnelle ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 28 074 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées